



*Conseil municipal du 27 janvier 2012*

*Intervention Cyrille Moreau*

#### **4-6 CCSPL RAPPORT DU PRESIDENT**

Madame le Maire, cher(e)s collègues,

Nous avons déjà eu l'occasion au cours de l'année d'aborder les rapports soumis à l'avis de la Commission consultative des services publics locaux. Néanmoins puisque nous sommes à l'heure du bilan, il nous semble intéressant de revenir sur les éléments les plus marquants.

Au nom des élu(e)s écologistes, je vais aborder la question des modes de gestion, que ce soit en Délégation de Service Public (DSP) ou en Partenariat Public Privé (PPP).

Ce débat dépasse largement le niveau local puisque le gouvernement du Président de la République n'a eu de cesse au cours de ces dernières années d'affaiblir le service public en recourant massivement aux PPP tout en rendant responsables les collectivités locales du dérapage des comptes publics.

C'est un débat qui nous avons eu également l'occasion de mener à de nombreuses reprises dans cette enceinte. Déjà lors du précédent mandat quand Guillaume Grima et ses collègues de l'opposition tentaient de convaincre Pierre Albertini et son équipe municipale de ne pas recourir au choix désastreux du PPP pour gérer l'éclairage public. Egalement au cours de ce mandat nous avons débattu avec nos collègues de la Droite et du Centre sur l'opportunité de recourir au mode de gestion en DSP.

Concernant le PPP qui a fait l'objet d'une renégociation, nous avons appris avec stupeur, que la Ville payait pour des rues qui n'existaient pas !

Oui vous m'avez bien entendu, on facturait à la ville et donc au contribuable des dépenses d'électricité pour des rues virtuelles. Dans le même registre des rues étaient comptées deux fois.

Autre point perturbant, si la Ville décide de changer ses ampoules par un matériel plus performant en matière de consommation d'énergie, elle devra payer le remplacement, mais par contre, elle devra partager les gains liés aux économies d'énergie avec l'entreprise privée CITEOS. Il y a un nom pour ce type de pratique.

Autre élément à avoir en mémoire, on nous a présenté le PPP comme un contrat global devant permettre à la ville de réaliser des économies d'énergies. Rien n'est moins vrai. Tout ce qui n'est pas prévu dans le contrat doit être financé par la ville et en particulier toutes les nouvelles opérations d'urbanisme. Comme notre ville est particulièrement dynamique en matière de renouvellement urbain, cela représente une exception de taille.

Je conclurai mon propos par des citations extraites d'un article paru dans *Le Monde*.

Ainsi, le journal considère que les :

*« 18 milliards de partenariats public-privé conclus depuis 2006 risque d'asphyxier, à l'avenir, les budgets publics ».*

Le Monde toujours citant un expert des finances des collectivités locales :

*« J'ai vu des erreurs grossières sur les frais financiers ou qui attribuaient, sans raison, une économie sur les prestations techniques de 20% à 25% en faveur du privé. Tous les cabinets, juristes, conseillers financiers, ont un intérêt évident aux PPP qui leur assurent du travail pour des années ».*

Enfin, je terminerais avec cette dernière citation :

*« Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2011, les collectivités locales sont obligées d'inscrire les loyers des PPP à leur bilan. Le cumul de ces loyers à payer à très long terme pourrait asphyxier nos finances, dicit Jean Arthuis, sénateur UMP ».*

Je voudrais également dire un mot sur les DSP.

Vous connaissez la position de notre groupe, nous défendons le retour en gestion publique des services municipaux à l'exception de certains services spécifiques qui ne font pas partie du cœur du service public et font appel à des compétences spécifiques.

Les rapports qui nous ont été présentés au cours de cette année sont particulièrement instructifs et font échos à l'analyse faite sur les PPP.

On y découvre que les délégataires ont eu la main lourde cette année dans l'évolution de leurs postes de dépense, que ce soit la masse salariales ou les frais de gestion.

Ainsi, on observe des évolutions pouvant aller de 25 à 50% !

Oui, vous avez bien entendu, 50% en un an, en pleine période de crise.

Pour toute explication, les interlocuteurs locaux nous indiquent que les bilans ont été élaborés par le siège et avance de fumeuses références à des réorganisations internes, des projets nouveaux etc.

Il s'agit ni plus ni moins de la mécanique dénoncée par Raymond Avrilier à Grenoble ou Jean-Luc Touly à Paris dans les contrats de l'eau où ils ont mis en avant des surcoûts astronomiques pour les collectivités.

Encore récemment à Bordeaux, la communauté urbaine a obtenu le remboursement par la Lyonnaise des eaux de plus de 225 millions d'euros de provisions que le délégataire n'avait pas utilisés mais avait gardé pour lui. **225 millions d'euros.**

A notre échelle, les chiffres ne sont pas aussi impressionnants mais tout autant scandaleux.

Si on prend le cas des parkings, on note une étrange différence entre les performances réalisées par la SEM municipale, Rouen SEM Park et les délégataires privés.

Ainsi, alors que la SEM n'a pas augmenté ces tarifs et a des augmentations de fréquentation modestes, elle parvient néanmoins à reverser à la ville une redevance pouvant aller jusqu'à 30% du chiffre d'affaire des parkings dont elle a la gestion.

Pendant ce temps, les délégataires privés reversent à la ville des redevances qui plafonnent à 1% de leur chiffre d'affaire, le plus souvent proche de zéro et la palme revient au parking de Palais de justice qui, réussit l'exploit pour une question de préséance de contrat à obtenir une subvention de la ville de 2 millions d'euros par ans.

2 millions, soit à peu près les économies que la ville compte obtenir dans le cadre de son plan pluri annuel de fonctionnement (PPF).

Vous pouvez le constater on ne parle plus de menue monnaie. Et l'argument défendu par Monsieur Menguy que tout cela s'explique par les amortissements des délégataires qui ont eu l'amabilité d'apporter les capitaux que la ville n'avait pas ne tient pas puisque les augmentations des dépenses, jusqu'à 50% portent sur la masse salariale !

Si on devait se livrer à une extrapolation des résultats à partir des performances faites par la SEM Rouen Park, on arriverait à une redevance globale de 5 à 6 millions d'euros.

5 à 6 millions d'euros ça doit être à peu près ce que l'augmentation d'impôt décidée en début de mandat a rapporté à la ville.

Aussi, pour nous, élu(e)s écologistes, nous sommes face à un choix de société.

Soit nous continuons pour des raisons idéologiques, la soit disante « *supériorité du privé sur le public* », à confier à des opérateurs privés la gestion de nos services

publics et alors les contribuables seront amenés à payer des impôts pour assurer des rentes à ces entreprises,

Soit nous décidons de poursuivre la démarche initiée avec le retour en régie des cantines de Rouen, l'eau sur la Rive gauche de l'agglomération, certains parkings sur Rouen et nous pourrons alors non seulement faire baisser la pression fiscale sur nos concitoyens mais également créer les bases d'un nouveau service public plus efficace et plus juste.

Je vous remercie.

---

Contact Presse

*Ludivine Perroux* Attachée du Groupe EELV Mairie de Rouen  
06.64.12.49.30 & [ludivine.perroux@laposte.net](mailto:ludivine.perroux@laposte.net)

